



Bruxelles, le 18 février 2010, 14h30

Modification du service des trains suite à l'accident de Hal

Suite à la collision latérale survenue ce lundi 15 février à 8h30, les travaux de remise en service des voies se font progressivement en fonction de l'avancement de l'enquête du parquet. Afin d'offrir le meilleur service à leurs voyageurs compte tenu de la situation, Infrabel et la SNCB ont modifié une partie du service des trains.

Modification du service des trains nationaux pour ces jeudi 18 février et vendredi 19 février

Le service des trains est régulièrement adapté en fonction de l'évolution des possibilités d'exploitation en gare de Hal.

Ces jeudi 18 février et vendredi 19 février, le trafic entre Bruxelles et Mons et Bruxelles et Tournai-Mouscron sera encore perturbé.

Un train par heure relie Bruxelles et Mons dans chaque sens ainsi que Bruxelles et Tournai par une voie secondaire et ceci pendant toute la journée.

Afin de renforcer les heures de pointe, les trains suivants seront mis en place ce jeudi après-midi et vendredi après-midi :

- Schaerbeek 15h59 – Quévry 17h27 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Schaerbeek 16h06 – Tournai 17h28 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Schaerbeek 16h50 – Bruxelles-Midi 17h08 – Quévry 18h00 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Schaerbeek 17h08 – Mouscron 18h36 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Bruxelles-Nord 16h49 – Grammont – Ath (circule via Denderleeuw)

Des navettes de bus se chargent toujours de transporter les voyageurs entre Bruxelles-Midi et Hal et entre Etterbeek et Hal.

En ce qui concerne les heures de pointe de vendredi matin, les trains suivants seront mis en place :

- Tournai 6h37 – Schaerbeek 7h52 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Quévry 6h36 – Schaerbeek 7h55 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Mouscron 7h14 – Louvain 9h19 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Quévry 7h36 – Schaerbeek 8h55 (arrêt exceptionnel à Hal)
- Ath 7h02 – Grammont 7h20 – Bruxelles-Nord (circule via Denderleeuw)

Les heures de pointe du vendredi après-midi se dérouleront de la même façon que celles du jeudi après-midi.



Modification du service des trains nationaux pour ce week-end du 20 et 21 février

Ce week-end du 20 et 21 février, un train par heure reliera Bruxelles et Mons dans chaque sens ainsi que Bruxelles et Tournai par une voie secondaire. Il y a également un arrêt prévu à Hal.

Des navettes de bus se chargeront toujours de transporter les voyageurs entre Bruxelles-Midi et Hal. Il n'y en aura néanmoins pas entre Hal et Etterbeek.

Infrabel et la SNCB conseillent à tous les voyageurs de consulter les sites web : www.sncb.be et www.railtime.be ou le numéro 02/528 28 28 pour plus d'informations sur leur train.

Trafic international

Les trains Eurostar et TGV ne circulent toujours pas entre Bruxelles et Lille-Europe. Des navettes de bus est prévu entre les deux villes.

Un service de Thalys limité est prévu entre Bruxelles-Midi et Paris-Nord (7 par jour dans chaque sens) et entre Bruxelles-Midi et Amsterdam (6 par jour dans chaque sens). Entre Bruxelles-Midi et Cologne, les Thalys circulent comme prévu.

Questions presse

Pour toutes vos questions ces jeudi 18 février et vendredi 19 février veuillez vous adresser à:

Info trafic (Infrabel):

Claudia Garcia 02/526.35.18

Information sur les travaux de relevage des trains (SNCB):

Philippe Tomberg 0499/543 189 ou 02/528 84 83

Accès au lieu de l'accident (Parquet de Bruxelles):

Mme Seressia 02/519.83.27

A propos d'Infrabel

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des sillons assurant le passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2008).

A propos de la SNCB

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La SNCB emploie quelque 21.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2,2 milliards d'euros (chiffres 2008). Elle gère aussi ses participations dans des sociétés telles que Eurostar, Thalys, IFB ou TRW. La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

Contact Presse

Porte-parole SNCB : Philippe Tomberg

Gsm : + 32 (0)499 543 189

E-mail : philippe.tomberg@sncb.be

Porte-parole Infrabel: Fanny Charpentier/ Corine Athas

Gsm: +32 (0)499 590 355

E-Mail: fanny.charpentier@infrabel.be – corine.athas@infrabel.be

www.infrabel.be